COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 1er novembre 2011

Présidence: M. Philippe Cretegny

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 13 septembre 2011 n° 9/11 "Arrêté d'imposition 2012" ouï le rapport de la commission des finances considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour l'année 2012 avec un taux de 68 % par rapport au taux cantonal de base;
- 2. reconduit sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition, partie intégrante de ce préavis;
- 3. transmet cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Au nom du Conseil communal

Le président La secrétaire

Ph. Cretegny R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.